



NOM DU GROUPE DE TRAVAIL

PV

19 MARS 2024

CONVENOR	Raphaël Van De Sande (CTLA) Nicolas Laurent (AGDA)
NOTULIST	Nicolas Laurent (AGD&A)
PRÉSENTS	Aurélien Letawe (AGD&A) Isabelle Kelder (AGD&A) Amélie Gathy (AGD&A) Anne Braive ((AGD&A) Sabine Jamsin (Brunswick) Christophe Immel (Garsou) Anne Gustin (Patria) Christophe Gilles (Coutrez) Yves Melin (Reed Smith) Wendy Guiot (L'oréal) Aurélie De La Cruz (John Cockerill Defence) Philippe Villa (Eynatten Services) Sebastien Preiss (Adam&Menten) David Chambaz (Prayon) Jef D'hollander (E&Y) Mauro Giffoni (Customs Easy) Christine Bruwier (Molnycke) Doriane Dubois (John Cockerill Defence) Lewis Cordoano (Thalès) Michel Lequeu (Douanes) Laura Di Giovannangelo (Skechers) Aurélie Hardouin (LCA) Karolien Vandenberghe (FN Herstal) Santi Amaru Colonel (E&Y) Riquier Mathieu (JC)
EXCUSÉS	/

Point de l'ordre du jour 1: Mot d'accueil (Raphaël Van De Sande et Nicolas Laurent)

Les deux convenors remercient chaleureusement la société John Cockerill pour l'accueil ainsi que leur présentation.

Point de l'ordre du jour 2 : CBAM / MACF

La présence d'agents du SPF santé publique n'a pu être assurée lors de ce Forum, rendez-vous a été pris avec eux pour le prochain Forum le 13 juin.

Nous allons leur envoyer les différentes questions posées lors de ce Forum :

- Quelles sont les sanctions en cas de non dépôt ou de retard ?
- Pour les palettes qui circulent entre UE et pays tiers, y a-t-il une particularité ?
- Un retour sur les rapports entrés dans le système européen est-il prévu ?
- Existe-t-il des tutos , des outils pour l'aide au remplissage ?
- Une communication vers les opérateurs ayant importé des produits considérés dans le CBAM est-elle prévue ?
- Quelle est la responsabilité des intermédiaires et opérateurs ?
- Le secteur de la défense très présent en région liégeoise et sur la divulgation d'informations sensibles, y-a-t-il des process spécifiques pour ce secteur ?

En conclusion, il est conseillé aux opérateurs de rentrer un rapport avec les valeurs par défaut plutôt que de ne rien rentrer.

Veillez trouver tous les liens se rapportant à cette mesure :

- Plus des informations (marchandises concernées) sont disponibles dans les documents de la commission : https://taxation-customs.ec.europa.eu/carbon-border-adjustment-mechanism_en#guidance. Un exemple d'onglet de rapport est également disponible ici. Sous "Guidance"
- Un résumé des informations peut être trouvé dans cette présentation (avec également les détails de contact) : <https://financien.belgium.be/sites/default/files/Customs/Ondernemingen/Beperkings-en-verbodsmatregelen/Gezondheid/Customs%20CBAM%20-%20Friday%202020-10-23.pdf>
- Pour être complet, le lien direct vers l'autorité compétente <https://climat.be/politique-climatique/europeenne/cbam>

Point de l'ordre du jour 3: Sanctions Russie

La douane attire l'attention des opérateurs sur le contournement des sanctions Russie/ Biélorussie vers d'autres pays limitrophes et alliés de la Russie.

L'UE a décidé d'accroître les contrôles sur cette problématique.

Des questions se posent néanmoins sur le MTC, son remplissage.

La Douane va voir en interne si un expert peut y répondre ou nous rediriger vers un autre département.

Paquet de sanctions numéro 13

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_24_963

Point de l'ordre du jour 4 : PoUs - GUM

Nicolas Laurent (AGDA) présente le nouveau système PoUs pour la délivrance des preuves de caractère communautaire.

L'application GUM est présentée pour les autorisations de garantie globale transfrontalière avec la distinction entre la garantie transfrontalière pour régimes particuliers et la garantie globale transfrontalière pour mise en libre pratique.

Point de l'ordre du jour 5 : Divers

1) Modification des règlements délégués et d'exécution du CDU :

Attention aux changements des codes pour les systèmes déclaratifs dans l'annexe B du RE.

2) Réforme du code des douanes prévue pour 2028

Mise en place d'un data Hub européen qui remplacera les systèmes nationaux avec création d'une autorité européenne qui collectera et exercera l'analyse de risque.

Changement pour les AEO qui deviendront des Trust and checks.

L'abolition de la franchise des 150€ en e-commerce pour les droits d'entrée et responsabilisation des plates-formes.

Prochaine Réunion : le 13 juin au matin lieu encore à fixer.